

2 / FACTURE PAPIER TRIMESTRIELLE

LE PRÉLÈVEMENT DIRECT PAR DD OU LSV

Votre établissement bancaire ou postal fait l'intermédiaire entre vous et Groupe E en procédant automatiquement au paiement. Vous ne vous souciez plus de vos paiements.

Bien entendu, vous recevez un décompte détaillé de votre facture pour vérification ainsi qu'un avis de débit de votre établissement. En cas de désaccord, vous gardez un droit de recours dans les 30 jours. Vous pouvez en tout temps annuler ce mode de recouvrement.

Veillez nous transmettre votre numéro IBAN et cocher une des cases ci-dessous :

- Je souhaite que le montant de ma facture soit prélevé directement sur le compte bancaire suivant :

IBAN

Nom de la banque

NPA et lieu

- Je souhaite que le montant de ma facture soit prélevé directement sur le compte postal suivant :

N° de compte

IBAN

LE BULLETIN DE VERSEMENT (BVR)

Vous recevez un BVR avec chaque facture (décompte ou acompte).

Bénéficiaire des paiements : Groupe E SA, Route de Morat 135, 1763 Granges-Paccot

ADRESSE DU DÉTENTEUR DU CONTRAT DE PRÉLÈVEMENT DIRECT (DD) OU LSV

Madame Monsieur Entreprise

Raison sociale

Nom

Prénom

Rue, n°

NPA, Lieu

Tél. privé / Tél. prof.

E-mail

N° de client

AUTORISATION DE DÉBIT AVEC POSSIBILITÉ DE CONTESTATION

Par la présente, j'autorise mon établissement bancaire ou postal, sous réserve de révocation, à débiter sur mon compte les notes de recouvrement émises par Groupe E. Si mon compte ne présente pas la couverture suffisante, il n'existe pour ma banque ou PostFinance aucune obligation de débit. Chaque débit sur mon compte me sera avisé. Le montant débité me sera remboursé si je le conteste dans les 30 jours après réception de l'avis auprès de ma banque ou de PostFinance, en la forme contraignante.

Lieu, date

Signature

A remplir par la banque ▼

LSV-IDENT. EEF2W

N° clearing bancaire

N° de compte

TIMBRE DE LA BANQUE